

SELARL LANGLADE et Associés

Société d'Avocats au Barreau de Compiègne



A l'attention des participants aux journées Actualités Jurisprudentielles

Avocats Associés

Christophe de LANGLADE

IHEDREA
D.E.A. Droit Rural
Spécialisation : Droit Fiscal et Droit Douanier



Marie MASSON

Master II Juriste d'affaires
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

Guillaume de LANGLADE

IHEDREA
Master II Droit rural
Master II Droit des affaires et fiscalité

Juriste

Léontine de KONINCK

IHEDREA
Master II Droit rural – Droit notarial

Juriste-fiscaliste

Armelle BÉNARD

DESS Gestion de l'entreprise agricole

Collaborateur

Hortense HÉBERT

Master II Droit des assurances et de la responsabilité
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

Cabinet

4, Place de la Porte Chapelle
CS 80820
60208 COMPIEGNE CEDEX
Tél. : 03 44 20 54 55
Mail : secretariat@delanglade-avocats.fr

Site du cabinet : <https://delanglade-avocats.fr>

Forme juridique : SELARL
SIRET 433.366.457.00029
RCS Compiègne
N° TVA Intracom. FR 41433366457- 6910Z

Compiègne, le 8 juillet 2026

N/Réf. : CL26- 2026

Objet : ACTUALITES JURISPRUDENTIELLES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des formations diligentées par le cabinet et par notre courrier d'information du 04 mars 2026, nous vous annonçons la tenue des journées consacrées à l'Actualité Jurisprudentielle qui auront pour objet de refaire le point sur les évolutions juridiques, fiscales et sociales de la jurisprudence relative à l'exploitation agricole.

Les thématiques abordées dans le cadre l'actualité jurisprudentielle porteront sur les domaines de :

- Fiscalité agricole
- Statut du fermage
- Contrôle des structures
- Droit des sociétés
- Opérations SAFER
- Droit social agricole
- Autres sujets à définir en fonction de l'évolution de l'actualité
- Un point sur les contentieux en cours

Des supports POWERPOINT seront remis le jour-même et vous seront adressés la veille par mail.

Le prix TTC par personne comprend les documents remis le jour de la formation.

A noter que ce tarif sera dégressif lorsque plusieurs participants de la même structure participeront à ces interventions.

Lorsque des participants de la même structure sont inscrits à des journées en « présentiel » et en « distanciel », la dégressivité appliquée sera celle de la grille tarifaire correspondante au plus grand nombre d'inscrits.

GRILLE DE TARIF 2026 (PRESENTIEL)		
PARTICIPANTS	H.T	T.T.C
1 personne	690 €	828 €
2 personnes	655 € / Pers	786 € / Pers
3 personnes	625 € / Pers	750 € / Pers
4 personnes et plus	600 € / Pers	720 € / Pers

Ces tarifs intègrent des frais de restauration de 30 € HT soit 33 € TTC

GRILLE DE TARIF 2026 (VISIOCONFERENCE)		
PARTICIPANTS	H.T	T.T.C
1 personne	800 €	960 €
2 personnes	770 € / Pers	924 € / Pers
3 personnes	730 € / Pers	876 € / Pers
4 personnes et plus	700 € / Pers	840 € / Pers

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec Me Guillaume de LANGLADE (secretariat@delanglade-avocats.fr), afin que nous puissions définir les conditions d'accueil.

Il est à préciser que les deux demi-journées en visioconférence du **Jeudi 24/09/26 Après-midi et Vendredi 25/09/26 matin comptent pour une seule session**, même si l'autre demi-journée n'est pas effectuée par le participant.

Pour vous inscrire, il convient de saisir directement les informations à partir du lien que vous trouverez ci-dessous :

[BULLETIN D'INSCRIPTION : INTEGRATION SOCIETES HOLDING DANS LES SOCIETES AGRICOLES – Remplir le formulaire](#)

Il convient de renouveler la procédure d'inscription pour chaque participant.

Si des modifications devaient être apportés ultérieurement aux conditions de l'inscription, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat du cabinet.

En souscrivant à ces formations, vos salariés s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur de celles-ci, auquel ils peuvent accéder en consultant le site « **Accueil - De Langlade Avocats (delanglade-avocats.fr)** » dans l'onglet « ***Nos formations*** ».

Une facture vous sera adressée après la prestation.

J'attire votre attention sur le fait que les facturations seront émises pour toutes les personnes inscrites qui auront reçu les supports de formation, même si elles sont absentes le jour de notre intervention.

Vous trouverez en annexes les coordonnées des lieux où se dérouleront ces journées.

Vos bien dévoués.

Christophe de LANGLADE



Marie MASSON



Guillaume de LANGLADE



P.J. :

- Lieux de formation
- Lien d'inscription dans ce courrier